



# Conseil économique et social

Distr. limitée  
23 novembre 2018

Français  
Original : anglais

## Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique Comité de l'environnement et du développement

### Cinquième session

Bangkok, 21-23 novembre 2018

Point 8 de l'ordre du jour

### Adoption du rapport du Comité sur sa cinquième session

## Projet de rapport

### I. Questions appelant une décision de la Commission ou portées à son attention

1. Le Comité de l'environnement et du développement à sa cinquième session recommande que les activités menées au titre du sous-programme Environnement et développement continuent de reposer sur les objectifs et domaines prioritaires recensés dans la Déclaration ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique (2017) et la feuille de route régionale en vue de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en Asie et dans le Pacifique et de contribuer à la réalisation desdits objectifs et domaines prioritaires.

2. Afin de rationaliser diverses initiatives relatives à l'efficacité de l'utilisation des ressources dans la région et de concrétiser les recommandations issues de la septième Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique, le Comité appuie la création d'une plateforme régionale pour l'utilisation rationnelle des ressources facilitée par la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), en étroite collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies et partenaires régionaux compétents. Une telle plateforme multipartite devrait favoriser le partage des connaissances, des bonnes pratiques et des données ; améliorer le renforcement des capacités ; promouvoir le travail d'analyse et fournir une assistance technique sur l'utilisation rationnelle des ressources.

### II. Compte rendu des travaux

#### A. Défis liés à l'environnement dans le contexte de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030

(Point 2 de l'ordre du jour)

3. Le Comité était saisi de la note du secrétariat sur les principales questions, tendances et difficultés liées à l'environnement dans la région Asie-Pacifique (ESCAP/CED/2018/1).

4. Les représentants des membres et membres associés suivants de la Commission ont fait des déclarations : Bangladesh ; Chine ; Fédération de Russie ; Géorgie ; Inde ; Indonésie ; Japon ; Népal ; République de Corée et Sri Lanka.

5. Le représentant de la Commission économique pour l'Europe a également pris la parole.

6. Le Comité a entendu un exposé sur les défis liés à l'environnement dans le contexte de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Lors d'une table ronde consacrée à ce thème, les participants ont examiné les principaux défis liés à l'environnement et au développement dans la région Asie-Pacifique, notamment l'utilisation non durable des ressources naturelles, la diminution des services écosystémiques, l'augmentation de la pollution et des déchets et les effets des changements climatiques, ainsi que le lien étroit entre ces problèmes et l'urbanisation rapide et non planifiée. Les participants ont souligné que des approches plus durables de la planification urbaine, notamment de l'aménagement du territoire, pouvaient servir de point de départ à la recherche de solutions aux problèmes environnementaux au niveau urbain. Ils ont demandé que davantage de fonds et de nouvelles initiatives soient consacrés à la lutte contre la pollution par le plastique et souligné qu'il fallait mieux tirer parti des contributions environnementales que les acteurs économiques informels apportent dans les villes. Ils ont également mis l'accent sur les conclusions alarmantes du rapport sur les conséquences d'un réchauffement global de 1,5 °C que le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat a présenté récemment et dans lequel il demande que des mesures accélérées soient prises d'urgence afin de lutter contre les changements climatiques et de respecter les engagements pris dans l'Accord de Paris.

7. Le Comité a pris note des problèmes environnementaux importants auxquels la région fait face, notamment la pollution des mers, de l'eau et de l'air, la dégradation des terres, la perte de biodiversité, la gestion non durable des ressources naturelles, l'inefficacité de la gestion des déchets et les catastrophes liées aux changements climatiques. Le Comité a noté que ces problèmes environnementaux avaient un coût économique important et de graves conséquences sur la santé humaine et les moyens de subsistance ainsi que sur la réalisation des objectifs de développement durable. Les États membres ont fait part de l'expérience qu'ils avaient acquise en s'attaquant aux problèmes environnementaux par diverses mesures, telles que le changement de modèle de développement économique, le renforcement de la gouvernance environnementale visant à trouver un équilibre entre les activités économiques et les préoccupations environnementales, la mobilisation de fonds supplémentaires pour appuyer l'application des contributions déterminées au niveau national et la prise en compte de la conservation des écosystèmes dans l'élaboration des politiques. Un représentant a souligné l'importance des instruments facultatifs, des systèmes nationaux de normalisation, des achats écologiques et des instruments économiques tels que les fonds environnementaux qui permettent d'internaliser les externalités, afin de lutter contre les problèmes environnementaux. Les participants ont également mentionné que des progrès avaient été réalisés dans la lutte contre la pollution atmosphérique grâce au lancement du Partenariat des pays de l'Asie du Nord-Est pour la pureté de l'air dans le cadre du Programme de coopération de la sous-région de l'Asie du Nord-Est, et demandé à la CESAP d'apporter un appui supplémentaire.

8. Le Comité a encouragé la CESAP à poursuivre ses travaux dans les domaines prioritaires figurant dans la Déclaration ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique (2017),

notamment s'agissant de la consommation et de la production durables ainsi que de l'urbanisation durable. Les États membres ont également souligné la nécessité de renforcer la coopération régionale pour s'attaquer au problème des débris plastiques en mer afin de lutter contre la pollution, y compris celle des zones côtières. Un représentant a indiqué que la mise en œuvre des résultats de la septième Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique exigeait un suivi adéquat et une coopération régionale renforcée.

**B. Avantages de s'attaquer aux problèmes environnementaux émergents par l'intermédiaire de la coopération régionale et possibilités en la matière**

(Point 3 de l'ordre du jour)

9. Le Comité était saisi de la note du secrétariat intitulée « Avantages de l'action en faveur de la protection de l'environnement, notamment grâce à une coopération régionale renforcée » (ESCAP/CED/2018/2).

10. Les représentants des membres et membres associés ci-après ont fait des déclarations : Bangladesh ; Chine ; Japon ; Kazakhstan ; Mongolie ; République de Corée ; République démocratique populaire lao ; Sri Lanka et Viet Nam.

11. Le représentant du Programme de coopération sur l'environnement pour l'Asie du Sud a également fait une déclaration.

12. Le Comité a bénéficié d'une présentation et d'un débat d'experts sur les avantages qu'il y avait à s'attaquer aux problèmes environnementaux pour promouvoir un développement économe en ressources et résilient face aux changements climatiques, ainsi qu'une amélioration des conditions de vie. Il a été souligné qu'il était essentiel de tenir davantage compte des questions liées à la biodiversité, de généraliser le recours aux solutions fondées sur la nature et de comptabiliser l'ensemble des services écosystémiques. Les participants ont également débattu du rôle des femmes dans le secteur de la pêche dans le Pacifique, soulignant que leur autonomisation et leur contribution à l'action climatique profitaient à l'ensemble de la communauté. Les répercussions positives de l'agriculture biologique sur l'écologie, l'égalité sociale, la santé et la création de sources de revenus ont également été mises en avant. Les participants ont par ailleurs souligné l'importance de la coopération régionale et transfrontière. Au nombre des bonnes pratiques dans ce domaine, ont notamment été citées l'expansion de la gestion régionale et transfrontière des ressources terrestres et maritimes dans le Pacifique et l'expérience, en Asie centrale, du Fonds international pour le sauvetage de la mer d'Aral, plateforme régionale servant à mobiliser les gouvernements et les partenaires de développement autour de la restauration de la mer d'Aral et, plus généralement, de la création d'avantages socioéconomiques. La Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux (1992) était également un cadre juridique utile pour la coopération et un moyen d'aider les États membres à analyser la convergence entre les écosystèmes liés à l'eau, à l'alimentation et à l'énergie.

13. Le Comité a pris note des mesures prises par les États membres pour renforcer les processus nationaux de planification à l'appui de la protection de l'environnement et de la promotion du développement durable. Parmi les démarches allant dans ce sens, on peut citer l'alignement des cadres nationaux de planification sur les objectifs de développement durable ; l'élaboration d'une stratégie nationale sur la préservation des ressources naturelles et de l'environnement ; la réalisation d'une évaluation stratégique de

l'environnement et la planification spatiale intégrée ; l'adoption d'une perspective de durabilité résidant dans une approche systémique pour mettre en synergie les mesures prises pour atteindre les objectifs de développement durable et pour donner suite aux engagements internationaux et nationaux et enfin, l'incorporation des notions de civilisation écologique et de développement durable dans la constitution de certains pays.

14. Le Comité a été informé des politiques et des mesures prises dans le domaine de la consommation et de la production durables, à savoir : l'adoption de moyens d'action réglementaires, la réalisation d'études sur la transformation des déchets en énergie et sur la promotion d'un cycle de gestion des déchets rationnel à l'échelle internationale, le développement du crédit vert et des obligations vertes, les partenariats avec les petites entreprises et l'élaboration, à l'intention du secteur public, de directives concernant l'utilisation du plastique. Eu égard à la conservation des ressources naturelles et à la protection de l'environnement, il a été noté qu'un État membre avait réussi à accroître le couvert forestier sur son territoire, entre autres progrès dans la réalisation des objectifs de développement durable, et qu'il avait défini plusieurs grands objectifs en matière de protection de l'environnement. Dans le domaine des changements climatiques, les travaux de recherche et d'évaluation de la vulnérabilité face aux aléas climatiques pourraient permettre de mieux comprendre l'intérêt de la résilience aux changements climatiques. À cet égard, le rôle important des allocations financières ciblées et des programmes centrés sur l'adaptation aux changements climatiques et sur l'atténuation de leurs effets a été relevé. Il a été noté qu'un changement de paradigme était à l'œuvre, les entreprises jouant désormais un rôle central dans l'innovation technologique et autres démarches de cet ordre. En ce qui concerne la gestion des ressources en eau, les participants ont fait état de leur soutien sans réserve à la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux, qui constituait un mécanisme de gestion des ressources en eau transfrontières, et de leurs initiatives visant à soulager la pression sur les ressources en eaux souterraines et à promouvoir la récupération des eaux de pluie. Toutefois, plusieurs obstacles subsistaient, notamment les restrictions budgétaires, les contraintes en matière de ressources humaines, les pratiques non viables des secteurs agricole et industriel, le manque de coordination des mesures, la pauvreté et le peu d'attention accordée aux questions environnementales dans les stratégies nationales de développement.

15. Le Comité a appelé l'attention sur les avantages de la coopération régionale dans plusieurs domaines, notamment la consommation et la production durables, l'écotourisme, la pollution atmosphérique transfrontière, la gouvernance des océans et les catastrophes naturelles. Il a été relevé que les enceintes régionales permettaient d'établir des réseaux, de mener des travaux de recherche et d'offrir un appui technique, et que les cadres de coopération internationale favorisaient la connectivité et la collaboration. Les Nations Unies, les partenaires de développement, les organisations non gouvernementales et les bailleurs de fonds ont été engagés à poursuivre leur soutien aux stratégies et aux moyens de mise en œuvre nationaux.

16. Le Programme de coopération sur l'environnement pour l'Asie du Sud a fait part de son intérêt et de sa volonté de collaborer avec la CESAP et les États membres.

### **C. Moyens d'accélérer les progrès s'agissant des aspects environnementaux du Programme de développement durable à l'horizon 2030**

(Point 4 de l'ordre du jour)

17. Le Comité était saisi de la note du secrétariat relative aux moyens d'accélérer les progrès s'agissant des aspects environnementaux du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en Asie et dans le Pacifique (ESCAP/CED/2018/3) et du document d'information sur la mise en place de systèmes alimentaires durables grâce à la mécanisation de la production et de la transformation (ESCAP/CED/2018/INF/1).

18. Les représentants des membres et membres associés ci-après ont fait des déclarations : Bangladesh ; Chine ; Géorgie ; Japon ; Kazakhstan ; Népal ; Philippines et Sri Lanka.

19. Le représentant du Programme des Nations Unies pour les établissements humains a fait une déclaration.

20. Le représentant du Programme de coopération sur l'environnement pour l'Asie du Sud a fait une déclaration.

21. Le Comité a bénéficié d'un exposé et d'une table ronde sur les procédés techniques innovants mis au point et appliqués dans la région Asie-Pacifique pour tirer parti des mesures visant à faire face aux externalités environnementales, par exemple en faisant appel à l'économie circulaire et aux approches naturelles. Les participants à la table ronde ont présenté des outils spécifiques permettant d'appliquer les moyens de mise en œuvre et de tirer parti des possibilités recensées lors des précédentes sessions. Les solutions à envisager pour faire en sorte que les océans soient en bonne santé et les orientations en faveur de villes durables pour l'avenir ont été examinées. Étant donné la prise de conscience croissante du rôle des systèmes alimentaires dans le développement durable, les participants se sont également penchés sur des solutions propres à rendre les systèmes alimentaires plus écologiquement viables. Ils ont souligné la nécessité du recyclage des déchets, des solutions naturelles et de l'autonomisation des collectivités locales et ont examiné les initiatives de financement en faveur de l'adaptation aux changements climatiques et de l'atténuation de leurs effets.

22. Plusieurs représentants ont informé le Comité des mesures prises par leur pays pour faire face aux aspects environnementaux du développement durable. Le Comité a noté qu'il était nécessaire de renforcer les capacités d'adaptation, de prendre en considération le capital naturel et les services environnementaux dans la comptabilité nationale, de mettre en œuvre des actions communes et d'établir des partenariats pour relever les défis environnementaux, d'accélérer les projets de gestion des déchets, de promouvoir le développement vert et équitable et l'établissement d'un système de gouvernance réglementé, ainsi que de mobiliser des financements internationaux pour compléter les fonds publics nationaux.

23. Le Comité a pris note des avantages de la coopération régionale pour relever les défis environnementaux divers auxquels la région était confrontée, notamment ceux qui revêtaient un caractère transfrontière. Il a encouragé la CESAP et les autres partenaires de développement à continuer d'offrir leur collaboration et leur appui technique pour traduire les politiques en actions, renforcer les capacités à prendre des décisions fondées sur les faits concernant les ressources naturelles, mettre en commun les bonnes pratiques et les enseignements tirés, mettre au point et exploiter des technologies peu

polluantes, élaborer des stratégies nationales et locales en matière de gestion de l'eau, et accéder aux financements et renforcer les capacités à l'échelon local. De plus, le Comité a noté qu'il était nécessaire de mettre en œuvre des actions conjointes et d'établir des partenariats multipartites afin de relever les défis environnementaux et de mobiliser des financements internationaux pour compléter les ressources publiques nationales.

24. Les États membres ont fait part des idées suivantes concernant la coopération régionale et les moyens de relever les défis environnementaux : a) l'importance de promouvoir le commerce international de machines agricoles s'agissant des paramètres de performance et de sécurité et de l'établissement de codes régionaux harmonisés pour l'essai de ces machines ; b) la possibilité d'élaborer un plan d'intervention régional pour lutter contre la pollution transfrontière, notamment le rejet d'eaux de ballast entraînant une contamination par des organismes allochènes et, partant, une perte de biodiversité endémique dans les océans ; c) la réalisation d'une étude pour évaluer la contribution des ressources naturelles à la croissance et leur institutionnalisation et d) la création d'une plateforme hébergée par le secrétariat et gérée par la Division de l'environnement et du développement qui permette aux pays membres de la CESAP d'échanger des solutions innovantes à divers problèmes environnementaux.

25. Les États Membres ont recommandé de renforcer les partenariats avec des organisations sous-régionales comme : le Fonds international pour le sauvetage de la mer d'Aral ; le Programme de coopération de la sous-région de l'Asie du Nord-Est en matière d'environnement ; le Programme de coopération sur l'environnement pour l'Asie du Sud et le Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale, dans le but de promouvoir des solutions naturelles pour la conservation et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes et des services connexes.

26. Le représentant du Programme des Nations Unies pour les établissements humains a déclaré que l'étroite collaboration de son institution avec la Division de l'environnement et du développement de la CESAP était une bonne pratique pour la mise en œuvre de l'initiative Unité d'action des Nations Unies.

#### **D. Examen de l'orientation future du sous-programme**

(Point 5 de l'ordre du jour)

27. Le Comité était saisi du document d'information relatif à l'élaboration du projet de programme de travail pour 2020 (ESCAP/CED/2018/INF/2).

28. Le secrétariat a décrit le processus de planification stratégique de la CESAP, notamment l'établissement de la partie II du budget-programme pour 2020 dans les domaines liés à l'environnement, et a relevé les résultats obtenus dans le cadre du sous-programme relatif à l'environnement et au développement depuis la quatrième session du Comité de l'environnement et du développement.

29. Les représentants des membres et membres associés ci-après ont fait des déclarations : Bhoutan ; Fidji ; Indonésie ; Japon ; Kazakhstan ; Malaisie ; Philippines et Thaïlande.

30. Les représentants des organisations intergouvernementales ci-après ont également fait des déclarations : Centre indien pour les plastiques dans l'environnement ; Cités et gouvernements locaux unis de l'Asie et du Pacifique et Programme de coopération sur l'environnement pour l'Asie du Sud.

31. Le Comité s'est félicité du travail accompli par le secrétariat depuis sa quatrième session et a salué la préparation du programme de travail pour 2020. Il a prié le secrétariat de continuer d'apporter son appui au moyen du renforcement des capacités, d'une assistance technique et financière, du partage des connaissances et de l'amélioration de l'accès des pays à la technologie et à l'innovation aux fins de la réalisation des objectifs de développement durable.

32. S'agissant de la recommandation de créer une plateforme régionale pour l'utilisation rationnelle des ressources, avec le concours de la CESAP, un État membre a précisé que la plateforme proposée devrait opérer dans le cadre des mandats et du budget établis pour le sous-programme.

33. Un État membre a remercié le secrétariat d'avoir organisé la première Journée Asie-Pacifique de l'océan et a demandé que cette manifestation se renouvelle à l'avenir. Un autre État membre a informé le Comité des travaux menés dans le cadre du Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale et a préconisé de centrer davantage l'attention et d'assurer un meilleur échange d'informations sur les objectifs de développement durable n<sup>os</sup> 6 et 7 et leurs liens avec l'environnement dans son ensemble, par le canal du Programme spécial.

34. Un représentant d'une organisation intergouvernementale a souligné les incidences environnementales de la pollution par l'azote et s'est déclaré disposé à collaborer avec la CESAP dans ce domaine. Un représentant du monde de la recherche a relevé que le recyclage contribuait à l'utilisation rationnelle des ressources et a noté que son organisation aimerait collaborer avec la plateforme proposée sur l'utilisation rationnelle des ressources. Une autre organisation représentant les administrations locales a souligné le rôle que jouaient celles-ci dans la localisation des objectifs de développement durable et a demandé à la CESAP de les aider à renforcer la base de données factuelles utiles pour les mesures à l'échelon local par la collecte et l'harmonisation des données municipales sur l'action climatique et la durabilité.

**E. Examen de projets de résolution, de recommandation et de décision à soumettre à la Commission à sa soixante-quinzième session**  
(Point 6 de l'ordre du jour)

35. En présentant ce point de l'ordre du jour, le secrétariat a donné un aperçu général de la procédure suivie pour l'adoption des résolutions de la Commission et a rappelé les directives concernant les projets de résolution, que la Commission avait adoptées dans sa résolution 71/1.

36. Les États membres ont été invités à faire circuler à l'avance les propositions et/ou le texte des projets de résolution à soumettre à l'examen de la Commission à sa soixante-quinzième session.

37. Un représentant a informé le Comité de l'intention de son Gouvernement de soumettre un projet de résolution à la prochaine session de la Commission.

**F. Questions diverses**  
(Point 7 de l'ordre du jour)

38. Aucune déclaration n'a été faite au titre de ce point de l'ordre du jour.

**G. Adoption du rapport du Comité sur sa cinquième session**

(Point 8 de l'ordre du jour)

39. Le Comité a adopté le présent rapport le 23 novembre 2018.

**III. Organisation****A. Ouverture, durée et organisation de la session**

40. Le Comité a tenu sa cinquième session à Bangkok du 21 au 23 novembre 2018.

41. La session a été ouverte par la Secrétaire exécutive de la CESAP. M. Wijarn Simachaya, Secrétaire permanent du Ministère thaïlandais des ressources naturelles et de l'environnement, et M. Peter Thomson, Envoyé spécial pour les océans, ont prononcé des allocutions d'ouverture.

**B. Participation**

42. Les représentants des membres et membres associés de la CESAP ci-après ont participé à la session : Australie ; Bangladesh ; Bhoutan ; Cambodge ; Chine ; Fédération de Russie ; Fidji ; France ; Géorgie ; Indonésie ; Japon ; Kazakhstan ; Macao (Chine) ; Malaisie ; Maldives ; Mongolie ; Népal ; Pakistan ; Philippines ; République de Corée ; République démocratique populaire lao ; Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ; Sri Lanka ; Thaïlande ; Timor-Leste ; Turquie et Viet Nam.

43. Les représentants de l'Observateur permanent auprès de la CESAP ci-après ont participé à la session : Canada.

44. A également participé à la session le représentant du bureau du Secrétariat des Nations Unies ci-après : Commission économique pour l'Europe.

45. Les organismes et institutions spécialisées des Nations Unies ci-après étaient également représentés : Organisation des Nations Unies pour le développement industriel ; Organisation internationale du Travail ; Organisation mondiale de la Santé ; Programme des Nations Unies pour l'environnement et Programme des Nations Unies pour les établissements humains.

46. Les organisations intergouvernementales ci-après étaient représentées : Agence suédoise de coopération internationale au développement ; Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques ; Programme de coopération dans le domaine de l'environnement pour l'Asie du Sud et Union internationale pour la conservation de la nature et des ressources naturelles.

47. Les organisations non gouvernementales, la société civile et les autres organismes ci-après étaient représentés : Cités et Gouvernements locaux unis d'Asie et du Pacifique ; Fonds vert pour le climat ; Global Shapers Community ; Go Organics Co., Ltd ; Indian Center for Plastics in the Environment ; Institut asiatique de technologie ; Institut de Stockholm pour l'environnement ; Institut des stratégies environnementales mondiales ; Institut international de gestion des ressources en eau ; Jayapura Municipal Planning Board ; Thai-Canadian Chamber of Commerce ; Thailand Institute of Packaging and Recycling ; The Council of Scientific and Technological Associations of Thailand ; Université de Sydney et Women in Fisheries Network (Fidji).



### C. Élection du Bureau

48. Le Comité a élu le Bureau suivant :

Président : M. Sonam P. Wangdi (Bhoutan)  
 Vice-Présidents : M<sup>me</sup> Diane Gail L. Maharjan (Philippines)  
 M. Oleg Shamanov (Fédération de Russie)

### D. Ordre du jour

49. Le Comité a adopté l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la session :
  - a) Allocutions d'ouverture ;
  - b) Élection du Bureau ;
  - c) Adoption de l'ordre du jour.
2. Défis liés à l'environnement dans le contexte de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.
3. Avantages de s'attaquer aux problèmes environnementaux émergents par l'intermédiaire de la coopération régionale et possibilités en la matière.
4. Moyens d'accélérer les progrès s'agissant des aspects environnementaux du Programme de développement durable à l'horizon 2030.
5. Examen de l'orientation future du sous-programme.
6. Examen de projets de résolution, de recommandation et de décision à soumettre à la Commission à sa soixante-quinzième session.
7. Questions diverses.
8. Adoption du rapport du Comité sur sa cinquième session.

### E. Manifestations parallèles

50. Les manifestations ci-après se sont tenues parallèlement à la session du Comité :

a) 19 novembre 2018 : manifestation sur le thème « boucler la boucle » : favoriser une économie circulaire ouverte à tous, organisée en collaboration avec le Stockholm Environment Institute Asia Centre et Kashtakari Panchayat ;

b) 20 novembre 2018 : manifestation sur la Journée Asie-Pacifique de l'océan, organisée en étroite coopération avec les organismes responsables des groupes d'action pour l'océan et l'Envoyé spécial pour l'océan ;

c) 21 novembre 2018 : manifestation sur le soutien à l'Interface science-politique pour la biodiversité et le développement durable, organisée en collaboration avec la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques ;

d) 21 novembre 2018 : cérémonie de remise du prix pour la défense de l'environnement en Asie 2018 : lutte contre la criminalité environnementale transfrontière, organisée en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement et d'autres partenaires ;

e) 22 novembre 2018 : manifestation sur la façon dont l'interrelation entre l'eau, l'énergie et l'alimentation dans les villes contribue à atténuer les changements climatiques, organisée en collaboration avec l'Agence allemande de coopération internationale ;

f) 23 novembre 2018 : manifestation sur la feuille de route sous-régionale pour la mise en œuvre des objectifs mondiaux de gestion des déchets en vue de la réalisation des objectifs de développement durable en Asie du Sud, organisée en collaboration avec l'Institut des stratégies environnementales mondiales ;

g) 23 novembre 2018 : réunion du Groupe d'experts sur la résilience urbaine aux fins de la publication intitulée « Future of Asia Pacific Cities », organisée en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour les établissements humains, la Commission européenne et la Fondation Rockefeller ;

h) 23 novembre 2018 : manifestation sur les avantages d'une coopération renforcée en matière de gestion des eaux transfrontières pour la conservation des écosystèmes, organisée en collaboration avec le secrétariat de la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux et le Partenariat mondial pour l'eau ;

i) 23 novembre 2018 : manifestation sur la réalisation des objectifs de développement durable : comment obtenir des résultats durables grâce à la participation, organisée en collaboration avec l'Agence suédoise de coopération internationale au développement.

## Annexe

### Liste des documents

<i>Cote du document</i>	<i>Titre du document</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>
<i>Distribution générale</i>		
ESCAP/CED/2018/1	Principales questions, tendances et difficultés liées à l'environnement dans la région Asie-Pacifique	2
ESCAP/CED/2018/2	Avantages de l'action en faveur de la protection de l'environnement, notamment grâce à une coopération régionale renforcée	3
ESCAP/CED/2018/3	Moyens d'accélérer les progrès s'agissant des aspects environnementaux du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en Asie et dans le Pacifique	4
<i>Distribution limitée</i>		
ESCAP/CED/2018/L.1	Ordre du jour provisoire annoté	1 c)
ESCAP/CED/2018/L.2	Projet de rapport	8
<i>Documents d'information (en anglais seulement)</i>		
ESCAP/CED/2018/INF/1	Enabling sustainable food systems through mechanization solutions for production and processing	4
ESCAP/CED/2018/INF/2	Preparation of the draft programme of work for 2020	5
<i>Informations disponibles en ligne (en anglais seulement)</i>		
<a href="https://www.unescap.org/events/committee-environment-and-development-fifth-session">https://www.unescap.org/events/committee-environment-and-development-fifth-session</a>	Information for participants	
<a href="https://www.unescap.org/events/committee-environment-and-development-fifth-session">https://www.unescap.org/events/committee-environment-and-development-fifth-session</a>	List of participants	
<a href="https://www.unescap.org/events/committee-environment-and-development-fifth-session">https://www.unescap.org/events/committee-environment-and-development-fifth-session</a>	Tentative programme	